



Litige assurance - syndic - dégâts des eaux

Par **Latour68**, le **11/04/2011** à **18:49**

Bonjour,

Suite à un dégât des eaux avec mon voisin du dessous, le syndic a fait procéder à une mise en eau de mon balcon (je n'y étais pas).

Sa conclusion était que mes portes-fenêtres coulissantes étaient en très mauvais état ? Suite à mon désaccord, une expertise a été faite entre mon assurance et celle de mon voisin.

Même conclusion soit-disant confirmée par la mise en eau (j'étais toujours absent, mais un ami était présent: visite éclair de 10mn) ? Je fais venir une société qui ne trouve rien à réparer, et finalement la personne qui a fait la mise en eau me dit ne pas savoir par où l'eau passe, car pas de fuite constatée! Tout est verbal.

Pour moi l'eau passe par dessus le seuil de mes portes coulissantes du fait d'une mauvaise évacuation d'eau lors d'orages violents. La pissette se bouche avec les feuilles qui viennent des terrasses au dessus - je suis parfois absent 2 à 3 mois. De toute façon aucune réparation de mes portes-fenêtres ne pourra contrer ce problème.

Mais mon assurance me dit qu'il faut faire encore appel à un nouvel expert à mes frais, elle ne changera pas ces conclusions.

Que puis-je faire ?, je n'ai aucune confiance en ces experts qui tiennent aucun compte de vos arguments.

Par **TAKSIREP**, le **09/09/2011** à **18:06**

Bonjour,

Le syndic vous a-t-il averti officiellement qu'une mise en eau allait avoir lieu et que votre présence était recommandée?